



POLE AMENAGEMENT DURABLE
Service d'aide aux communes
Tél: 04.68.11.64.82

Collectivité	
Dossier n°	
Opération	
Commission permanente du :	
Montant subventionnable HT	Montant subvention CD 11

DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION - PIECES A JOINDRE -

**NB : 3 versements maximum autorisés si subvention \leq à 75 000 €
ou 5 versements maximum si subvention $>$ à 75 000 €**

A chaque demande de versement :

- Le certificat administratif récapitulant l'ensemble des factures en HT et TTC visé du Maire/Président et du Trésorier de la commune
- La copie des factures acquittées (vérifier la conformité de la nature des travaux avec les devis présentés lors de la demande de subvention)

Lors de la 1^{ère} demande de versement (acompte ou totalité), rajouter :

- La photo du panneau de chantier prise sur place indiquant la participation du Département

Pour le versement du solde, rajouter :

- L'attestation de fin de travaux dûment complétée et signée

Fait à, le

Signature Maire/Président